

# ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE PUYS



Acier PM

3x4,5m 45 mm

M2

France Barnums

## Mise à disposition de 1 tente BARNUM 3m x 4,5m (réservé aux adhérents uniquement)

L'ARP met, à disposition des adhérents, une tente Barnum. Ce matériel est disponible à Puy.

### Merci de bien vouloir lire, très attentivement, les conditions ci-dessous :

- **PRINCIPE GÉNÉRAL**. Ce matériel est mis à disposition des familles adhérentes uniquement et sous leur entière responsabilité. L'adhérent est garant du respect des conditions d'utilisation. Il faut être 4 personnes pour installer la tente (un à chaque coin). On place obligatoirement les poids pour lester chaque pied (disponibles sur place avec les tentes). Une notice de montage vous sera aussi donnée. En cas de vent important, la tente devra être démontée. Le matériel doit être rendu propre et sec. Des parois latérales sont aussi à disposition, selon vos besoins. L'association peut aussi prêter **gratuitement** des tables et des chaises (15 tables, 85 chaises) -> demande sur [animation@puys76.com](mailto:animation@puys76.com)
- **CONDITIONS D'UTILISATION**. L'adhérent doit respecter les règles suivantes : fournir cette notice imprimée et signée accompagnée d'une photocopie d'assurance en Responsabilité Civile ainsi qu'un chèque de caution de 100€. Pour permettre à l'association l'entretien ou les réparations éventuelles du matériel, une participation financière est demandée :

**10€ pour une tente**

- **CONDITIONS D'ORGANISATION** : Pour réserver la tente Barnum, prendre contact avec Alain par mail :

[\*\*tentes@puys76.com\*\*](mailto:tentes@puys76.com)

*Le matériel est disponible à l'endroit facilement accessible qu'Yves vous communiquera.*



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

adhérent de l'Association des Résidents de Puy, reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des tentes Barnum.

*Ci-joints, un chèque de 100€ de caution, la copie de l'assurance RC et la participation.*

Date : \_\_\_\_\_

Signature :